Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212202238-20260602-DELIB2026_44-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

Commune de PLOUISY

2026/44

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

Réunion du 2 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le 2 juin à 20 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la présidence de M Bérenger LE NEGARET, Maire

Membres présents : LE NEGARET Bérenger, LE PESSOT Laurence, TREMEL Mathieu, Mme PINEL Clarisse GREZE Romain, MOTTE Nathalie, LE CLEC'H Guy, PHILIPPE Fabienne, LE PESSOT Mireille, DOUILLARD Christophe, LE BONNIEC Frédéric, MOISAN Anthony, RAMAIN Blandine, GUYON Gael, GOMAS Kevin, CRENN Nathalie, LE SAOUT Aurélie,

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Mme AUGRE Morgane pouvoir à PINEL Clarisse
M BRIGANT Pierre pouvoir à CRENN Nathalie

Secrétaire de séance : M GOMAS Kevin

2026-44 – Travaux 2026 d'entretien des talus

Rapporteur : Anthony MOISAN

Il est exposé au conseil municipal la nécessité de retenir une entreprise pour les opérations de fauchage de la voirie communale et des chemins pour des *raisons de sécurité routière et d'entretien des espaces publics. Ces travaux concernent en priorité les accotements, les carrefours, les zones de virages dangereux et les passages les plus étroits.*

Le souhait *cette année est de préserver une partie des écosystèmes de bords de route par un nouveau mode de gestion différenciée intégrant zones de fauchage et zones préservées.* Une réflexion a donc été menée pour limiter à deux passages la fauche des talus avec en particulier une fauche tardive sur la deuxième quinzaine d'aout.

Un premier passage est prévu actuellement pour les entrées de bourg, les cheminements piétons et pour dégager les carrefours et virages dangereux.
Un second passage à partir de mi-aout serait prévu pour les entrées de bourg, les cheminements piétons, l'ensemble de la voirie et les chemins d'exploitations

Plusieurs entreprises ont été consultées :

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212202238-20260602-DELIB2026_44-DE

- La société CONNAN Kristen de Canihuel a rendu un devis pour un montant de 17 270 € HT
- Le service VOIRIE de l'agglomération propose un devis 1er passage = 5 445 € HT et 2ème passage 14 520 € HT.

La commission voirie réunie le 28 mai 2026 a proposé de retenir le service voirie de l'agglomération.

Vu l'avis du comité voirie en date de 28 mai 2026,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- ***DECIDE de retenir l'offre du service voirie de l'agglomération pour un montant de 5 445 € HT (1er passage) et 14 520 € HT (2ème passage) pour l'entretien des talus,***
- ***AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération***

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Bérenger LE NEGARET

MAIRIE DE PLOUISY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Côtes-d'Armor)

Le secrétaire de séance,
Kevin GOMAS